

Quelle : les derniers salariés se sentent « abandonnés »



HIER, A SARAN. L'activité étant très faible, les salariés ne travaillent que trois semaines par mois. Trois semaines faites de journées creuses.

Aucun mouvement de camion, pas un bruit s'échappant des fenêtres. Le site de Quelle, à Saran, paraît désert. Des quelque 1.400 employés qui travaillaient ici, à l'époque glorieuse de cette société de vente par correspondance, ils ne sont plus que dix-neuf. Dix-neuf à se partager les sept hectares de locaux vides, froids, délabrés, presque insalubres, et le peu de travail qu'il reste à faire.

Les salariés d'OBS (Océ business services), à laquelle Quelle sous-traite ses tâches d'édition (édition de factures, de bons de commande, mises sous pli, mailing...) se sentent « abandonnés ». « Des fins de série », résume Chantal Hurot, 54 ans, dont trente-quatre passés dans l'entreprise.

Début juillet, conséquence de la mise en redressement judiciaire de Quelle, la direction d'OBS leur a annoncé leurs licenciements. Ils devront quitter, le 1^{er} novembre, ce site qu'ils occupent seuls depuis deux ans. « On nous avait promis cinq ans d'activités. On n'en a eu que deux », constate, amère, l'employée.

Aujourd'hui, ils bataillent pour améliorer les conditions du plan social. Hier, ils ont rencontré Jean-Pierre Sueur, sénateur

PS du Loiret. « Il s'est engagé à prendre contact avec la direction et les ministres du Travail et de l'Industrie », rapporte Christian Liard, délégué syndical CFTD.

« Déconnectés »

Leur objectif : obtenir des indemnités supra légales, qui s'ajouteront à celles prévues par la loi, pour, disent-ils, « compenser le préjudice ». « Nous réclamons vingt mois de salaire, la différence entre le contrat initial et celui qui est rompu aujourd'hui, explique Christian Liard. Mais la direction n'a proposé que 7.500 à 12.500 euros selon l'ancienneté. »

Les salariés devraient être pris en charge par un cabinet de reclassement. Un « après » qui effraie tous ceux qui travaillent depuis vingt, trente, voire quarante ans dans l'entreprise. « On leur propose un congé de reclassement de cinq à neuf mois, selon l'âge. Mais, quand on a passé plus de trente ans dans une boîte, on est déconnecté du marché de l'emploi », poursuit le syndicaliste.

« Ça fait quarante ans que je travaille. Je n'ai jamais eu besoin de rédiger un CV, confie Chantal Hurot. Je comptais finir ma carrière ici. »

Aveline Marques.